

# Blainville-sur-Mer

Plage Face RD244

## Qualité et vulnérabilité des eaux de baignade

La réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade est une obligation réglementaire imposée par la Directive n°2006/7/CE. Sous la responsabilité des collectivités, les profils doivent répondre aux 3 objectifs suivants :

### Comprendre

Identifier et hiérarchiser "les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs".

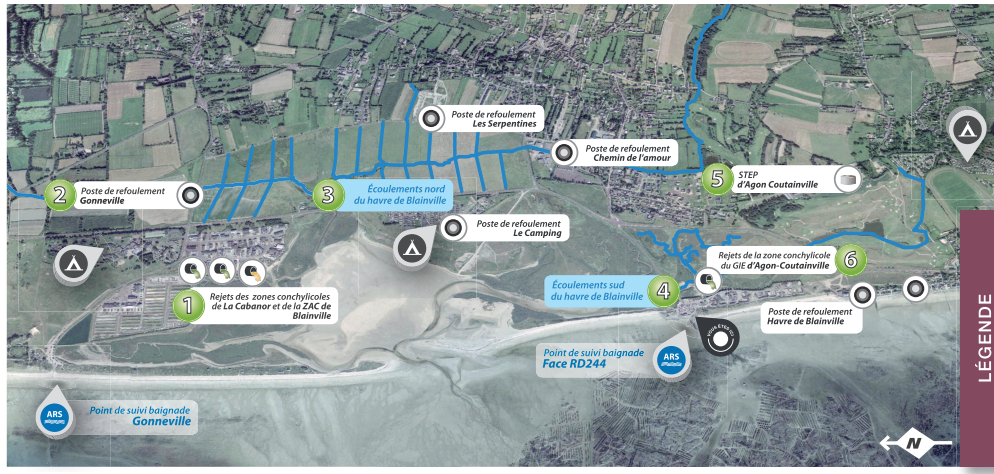
### Agir

Définir les "mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions".

### Prévenir

Prévenir les risques sanitaires, alerter la population et améliorer la qualité des eaux de baignade pour atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (Directive 2006/7/CE).

## Identification des sources potentielles de pollution



Fond de carte : ORTHOSD-2007, Département de la Manche.

## Caractéristiques de la zone de baignade

- Plage surveillée
- Accès handicapé (néant)
- Promenade équestre interdite
- Équipements sanitaires
- Divagation des chiens interdite

### LÉGENDE

- Point de prélèvement ARS
- Cours d'eau
- Station d'épuration (STEP)
- Rejet de l'établissement conchylicole CD Marée
- Rejets de zone conchylicole
- Camping
- Poste de refoisement des eaux usées
- Poste avec trap-plein vers le milieu naturel
- L'ensemble des postes de refoisement ne figure pas sur la carte.

### SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

① Numéro d'identification

POTENTIEL IMPACT

- Très important
- Important
- Moyen
- Faible
- Non évalué

## Actions et mesures de gestion

## Le suivi de la qualité et son historique

- ### → Actions curatives
- ② ③ Améliorer la performance du système d'assainissement (limiter les intrusions d'eaux claires parasites, sécurisation d'ouvrage, etc.)
  - ④ ⑤ Poursuivre la mise en conformité :
    - des branchements aux réseaux eaux usées et aux réseaux eaux pluviales
    - des installations d'Assainissement Non Collectif
  - ③ Poursuivre la mise en conformité des installations d'élevages agricoles à la réglementation en vigueur
- ### → Actions préventives
- ② ③ Entretien régulièrement les installations d'assainissement (réseau, poste, etc.)
  - ④ ⑤ Envisager la réalisation d'un diagnostic des réseaux « eaux usées » et « eaux pluviales » sur le périmètre assaini par la station d'Agon-Coutainville
  - ③ ④ Caractériser la charge microbiologique en sortie du havre de Blainville en période de grande marée
  - ③ Évaluer les phénomènes de piétrement des berges des réseaux qui alimentent l'écoulement "nord" du havre de Blainville
  - ① Investiguer sur la qualité du rejet de la ZAC de Blainville et régulariser le rejet de CD Marée

## Recommandations

Eviter la baignade ou les jeux dans les écoulements des cours d'eau et émissaires pluviaux sur le littoral, notamment après des épisodes pluvieux.

## Informations

- Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :
- À la mairie**  
Rue de l'Église  
50 560 BLAINVILLE-SUR-MER  
Tél : 02.33.47.11.44
  - Sur internet**
    - [manche.fr](http://manche.fr)
    - [www.environnement-sante-manche.org](http://www.environnement-sante-manche.org)
    - [www.ars.basse-normandie.sante.fr](http://www.ars.basse-normandie.sante.fr)